



Paris, le 22 Septembre 2015

# SALAIRE, POUVOIR D'ACHAT

## La Poste doit prendre en charge l'intégralité des frais de transport

La tarification unique du Pass Navigo (*entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre dernier*) remet sur le devant de la scène la prise en charge intégrale des frais de transport (*Pass Navigo, véhicule personnel*) par l'employeur. La mise en œuvre de la zone tarifaire unique dans les transports franciliens est une bataille qui a été remportée après 10 ans de lutte grâce à la mobilisation et à la détermination des élus communistes d'Ile-de-France, des usagers et de la Fédération CGT des Transports. Enfin, tous les Franciliens sont à égalité quelque soit l'endroit où ils habitent. Bien sûr, il reste encore à améliorer, moderniser et densifier le réseau afin que tous les Franciliens puissent se déplacer dans des conditions dignes du 21<sup>ème</sup> siècle.

Le Syndicat des Transport d'Ile de France -STIF- permet aux entreprises dont La Poste, de se développer de façon importante. L'augmentation de 0,13 point de « *versement transport* » payé par les entreprises pour le financement de la zone unique des transports franciliens est toujours nettement insuffisante. De plus, elle ne coûte rien aux entreprises puisque cette augmentation est compensée par une exonération de la redevance pour création de bureaux (*taxation de la construction et de la démolition des bureaux*).

**La tarification unique à 70€ est un point d'appui pour exiger de La Poste la prise en charge intégrale des frais de transport y compris pour les salariés contraints d'utiliser leur véhicule car quel que soit le transport utilisé, les postiers paient pour venir travailler.**

A quelques semaines de la réunion en décembre de la COP 21 sur le changement climatique, il est de la responsabilité sociale et environnementale de La Poste de répondre à notre revendication. D'autant qu'avec la séparation des métiers et le recours massif à la sous-traitance, elle fait partie d'un des plus grands pollueurs du territoire au regard du nombre de véhicules qu'elle met sur les routes. De même, avec les fermetures de centres, les agents sont parfois amenés à effectuer des dizaines de kilomètres en plus avec des temps de transport rallongés. La Poste doit en tenir compte.

A SFR, dans la Construction et le Bâtiment, cette prise en charge intégrale a été gagnée. Et ce ne serait pas possible à la Poste ? L'Etat a fait de La Poste la plus grande bénéficiaire du CICE avec 297 millions en 2013, 352 millions en 2014, et 341 millions prévus en 2015 sans aucune contrepartie en terme d'emplois bien au contraire. En 2014, 5097 emplois ont été supprimés. Contrairement aux propos alarmistes, la Poste va bien et réalise des profits en constante progression. S'ils sont le résultat de l'augmentation sans précédent des tarifs postaux envers les usagers, ils sont surtout le fruit du travail des postiers dont la productivité ne cesse d'augmenter.

**Un Résultat d'exploitation de 616 M€ soit + 189 M€ (+44,3%) !**

**Un Résultat net de 424 M€ soit + 102 M€ (+31,7%) !**

**Avec la CGT,  
exigez la prise en charge totale  
des frais de transports par La Poste !  
Signez la pétition !!!**

